

SGH	VÊTEMENTS DE PROTECTION	TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
		Non réglementé

SECTION I : IDENTIFICATION

Utilisation : Scellant adhésif à base de polyéther durcissant à l'humidité.

Distributeurs :

Soprema Canada
1675, rue Haggerty
Drummondville (Québec) J2C 5P7
CANADA
Tél. : 819 478-8163

Soprema Inc.
44955, Yale Road West
Chilliwack (C.-B.) V2R 4H3
CANADA
Tél. : 604 793-7100

Soprema USA
310, Quadral Drive
Wadsworth (Ohio) 44281
ÉTATS-UNIS
Tél. : 1 800 356-3521

Soprema USA
12251, Seaway Road
Gulfport (Mississippi) 39507
ÉTATS-UNIS
Tél. : 228 701-1900

En cas d'urgence :

SOPREMA (8 h 00 à 17 h 00) : (800) 567-1492 CANUTEC (Canada) (24h.) : (613) 996-6666 CHEMTREC (É.-U.) (24h.) : (800) 424-9300

SECTION II : IDENTIFICATION DES DANGERS

ATTENTION

Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée.

Éviter de respirer les vapeurs. Se laver les mains à fond après manipulation. Porter des gants protecteurs et une protection oculaire. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter les lieux de travail. Disposer du contenant conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

SECTION III : COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
Amino silane	1760-24-3	1-5	Non disponible	Non disponible

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

INHALATION

Ce produit est très peu volatil, par conséquent, il est peu probable qu'il cause des problèmes par inhalation. (1)

CONTACT AVEC LA PEAU

Un contact direct avec la peau pourrait causer une légère irritation. L'absorption par la peau n'est pas toxique. (1)

CONTACT AVEC LES YEUX

Un contact direct avec les yeux pourrait causer une irritation sévère. (1)

INGESTION

Le produit pourrait être nocif si ingéré. Voie peu probable d'entrée dans l'organisme. (1)

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

CONTACT AVEC LA PEAU

Un contact répété ou prolongé avec la peau pourrait causer de la dermatite et une sensibilisation. (1)

YEUX

Un contact répété ou prolongé avec les yeux pourrait causer des brûlures chimiques. (1)

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Aucune composante de ce produit n'est reconnue comme cancérigène par le NTP, l'IARC, l'ACGIH ou l'OSHA.

SECTION IV : PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU

Laver avec beaucoup d'eau. Si une irritation ou une démangeaison de la peau se produit : Obtenir des conseils médicaux. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant la réutilisation.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si faisable. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste : Obtenir des conseils médicaux.

INHALATION

Éloigner la personne incommodée de l'endroit contaminé et l'amener à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si la respiration cesse, donner de la respiration artificielle. Obtenir des soins médicaux.

INGESTION

Ne pas provoquer le vomissement. Communiquer immédiatement avec un centre antipoison. En cas de vomissement, faire pencher la victime vers l'avant pour éviter l'aspiration de vomissures dans les poumons. Maintenir la victime au repos et appeler immédiatement un médecin.

SECTION V : LUTTE CONTRE L'INCENDIE

INFLAMMABILITÉ : Non inflammable ou combustible.

EXPLOSIBILITÉ : Non applicable.

POINT D'ÉCLAIR : Non applicable.

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ : Non applicable

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR : (% en volume)
Non applicable

RISQUES D'INCENDIES ET D'EXPLOSION

Aucun.

PRODUITS DE COMBUSTION

La décomposition thermique pourrait libérer des fumées toxiques contenant du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et de l'hydrogène

INSTRUCTIONS POUR ÉTEINDRE LE FEU

Évacuer le secteur. Porter un appareil respiratoire autonome et l'équipement de protection individuelle approprié, approuvé par les normes. Approcher le feu le vent dans le dos et combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. Toujours rester éloigné des contenants lors de l'incendie considérant le risque élevé d'explosion. Arrêter la fuite avant de tenter d'éteindre le feu. Si la fuite ne peut être arrêtée et s'il n'y a pas de risque dans la région avoisinante, laisser le feu brûler. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.

MOYENS D'EXTINCTION

Mousse anti-alcool ou universelle, poudre chimique sèche, CO₂, sable.

SECTION VI : MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

FUITES / DÉVERSEMENTS

Ramasser le déversement à l'aide de matière inerte comme le sable ou la terre et placer dans des contenants approuvés pour la disposition selon la réglementation locale. Porter un appareil respiratoire approprié (si applicable) et des vêtements de protection. Aviser les agences environnementales appropriées. Laver la zone avec de l'eau et du savon. Empêcher les résidus de lavage de pénétrer dans les conduites d'eau, les égouts, les sous-sols et les zones restreintes.

SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION

Éviter l'exposition prolongée aux vapeurs. Minimiser le contact avec la peau et les yeux. Utiliser sous des conditions de ventilation adéquates. Laver les parties du corps affectées après manipulation.

ENTREPOSAGE

Le produit doit être entreposé dans un endroit propre, sec et bien ventilé à l'abri des intempéries. Garder hors de la portée des enfants.

SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

MAINS : Porter des gants résistants, tel que des gants en vinyle.

RESPIRATOIRE : Si la limite d'exposition est dépassée, si l'espace est restreint ou mal ventilé, utiliser un appareil de respiration conforme aux normes.

YEUX : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes aux normes.

AUTRES : Avoir un bain pour les yeux et une douche de sécurité à proximité.

SECTION IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE :	Pâte
ODEUR ET APPARENCE :	Couleurs variées avec faible odeur d'ester
SEUIL DE L'ODEUR :	Non disponible
DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) :	>1
TAUX D'ÉVAPORATION (acétate N'Butyle = 1) :	Non disponible
POINT D'ÉBULLITION (760 mm Hg) :	Non disponible
POINT DE CONGÉLATION :	Non disponible
DENSITÉ (H₂O = 1) :	1,4
DENSITÉ :	11,71 lbs/gal
SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20°C) :	Insoluble
COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILES :	14,85 g/l
% VOLATILES	1,06%
VISCOSITÉ :	≈ 1 000 000 cP

SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Ce matériel est stable.

CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ : Aucune.

INCOMPATIBILITÉ : Aucune.

PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION : Peut produire des fumées toxiques de monoxyde et dioxyde de carbone..

POLYMÉRISATION INCONTRÔLÉE : Non.

SECTION XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Amino silane : (1)

DL₅₀ (orale, rat) : 2 000 mg/kg

DL₅₀ (cutanée, lapin) : 2 000 mg/kg

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

INHALATION : N'est pas excessivement toxique.

IRRITATION DES YEUX : Irritation sévère. Cause des blessures cornéennes.

IRRITATION DE LA PEAU : Légère irritation.

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

CANCÉROGÉNÉCITÉ : Non.

SENSIBILISATION : Non.

EFFETS SUR LA REPRODUCTION : Non.

TÉRATOGENÉCITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ
Non.

MUTAGÉNÉCITÉ : Non.

SECTION XII : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Lors d'un incendie, empêcher l'eau de s'infiltrer dans les égouts pluviaux ou sanitaires, les lacs, les rivières, les ruisseaux ou les conduites d'eau publiques. Bloquer l'accès vers les drains et les fossés. Selon la réglementation, les autorités provinciales, fédérales et d'autres agences peuvent exiger d'être mises au courant de l'incident. La zone du déversement doit être nettoyée et restaurée à son état original ou de façon à satisfaire les autorités.

SECTION XIII : ÉLIMINATION DU PRODUIT

ÉLIMINATION DU PRODUIT

Ce produit n'est pas considéré comme une matière dangereuse. Consulter les autorités locales (provinciales, territoriales ou nationales) pour connaître les méthodes d'élimination. Cette matière n'est également pas reconnue comme un déchet dangereux par l'EPA en vertu de la réglementation du RCRA (É.-U.).

SECTION XIV : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Ce produit n'est pas réglementé par le TMD ni par le DOT.

SECTION XV : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

LIS : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste Intérieure des Substances (LIS – Canada).

TSCA : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA – États-Unis).

Prop. 65 : Ce produit ne contient pas des substances chimiques reconnues par l'État de la Californie comme causant le cancer ou de la toxicité reproductive.

SECTION XVI : RENSEIGNEMENTS DIVERS

GLOSSAIRE

ASTM : American Society for Testing and Materials (États-Unis)

CAS : Chemical Abstract Services

CSA : Association Canadienne de Normalisation

DL₅₀/CL₅₀ : Dose létale et concentration létale les moins élevées publiées

DOT : Department of Transportation (États-Unis)

EPA : Environmental Protection Agency (États-Unis)

RCRA : Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)

SGH : Système Général Harmonisé

TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)

TLV-TWA : Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps

Référence :

(1) Fiche de données de sécurité du fournisseur.

Numéro de la FDS : CA U DRU SS FS 185

Pour plus de renseignements : 1 800 567-1492

Justification de la mise à jour :

- Nouveau produit

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.